

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/10/2011

Réception par le Prefet : 17/10/2011

Publication : 21/10/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-4-1-2

Séance du vendredi 14 octobre 2011

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non valeur des taxes mentionnées à l'article L 255-A du livre des procédures fiscales et à l'article L 142-2 du Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-5 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable à l'admission en non valeur par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin, des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 941 €, selon l'état joint en annexe.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

ADMISSION EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

ANNEXE

Re devable (s)	Montant(s)
SCI ADIFIL AUTOMOTIVE	916,00 €
M. RINGLER SEBASTIEN	25,00 €
TOTAL	941,00 €